

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr.
France 12 - Etranger 18 fr.

LA RÉÉVALUATION DE L'ENCAISSE de la Banque de l'Algérie

Cette question de réévaluation de l'encaisse de la Banque de l'Algérie a été longuement traitée par toute la presse, mais aucun journal n'a donné les précisions que publiaient ces jours-ci les « Annales Coloniales », et que nous croyons devoir reproduire :

« La loi française du 25 juin dernier fixant la nouvelle valeur du franc, a prévu la réévaluation de l'encaisse de la Banque de l'Algérie. Le Résident Général n'a pas manqué de faire ressortir que cette encaisse est composée pour une somme importante de monnaies tunisiennes d'or et d'argent, dont la réévaluation doit bénéficier au Gouvernement du Protectorat. Le Ministère des Finances avait, au contraire, posé en principe que le bénéfice de la réévaluation des encaisses des banques d'émission devait appartenir au Gouvernement français de qui elles tiennent leur existence et leur privilège d'émission.

« Mais M. Lucien Saint a fait observer que l'encaisse de la Banque de l'Algérie a un caractère particulier en ce qui concerne la Tunisie. En effet, le billet de la Banque de l'Algérie portant l'estampille « Tunisie » doit être remboursé en monnaies tunisiennes que le Gouvernement du Protectorat est tenu de faire frapper à frais communs, de manière que la Banque en détienne toujours dans ses coffres une quantité minima, déterminée par les conventions d'installation de la Banque dans la Régence. Tenant compte des conditions de fait et de droit dans lesquelles la Tunisie est intervenue pour la constitution et le maintien de l'encaisse métallique de la Banque de l'Algérie, à la suite de plusieurs entretiens avec M. Poincaré, le Résident Général a consenti à reconnaître la position spéciale du Protectorat dans l'attribution à faire de ces bénéfices, et à porter la part de la Tunisie qu'il avait d'abord arbitrée à 23.000.000, à la somme définitive de 47 millions 191.190 francs 75 qui sera inscrite par la Banque de l'Algérie au compte-courant que le Trésor tunisien possède dans ses écritures.

« Il demeure toutefois entendu que, conformément à la règle observée par la Métropole vis-à-vis de la Banque de France, en pareille circonstance, la Tunisie remboursera à la Banque, par voie d'imputation sur ce chiffre, les avances que celle-ci lui a faites aux termes de ses conventions d'établissement.

« La Tunisie qui, depuis longtemps, s'était préoccupée des conséquences de la stabilisation éventuelle du franc, doit se féliciter de la vigilance et de l'autorité avec lesquelles le Résident Général a su faire valoir ses intérêts et ses droits.

Avec les « Annales Coloniales » nous rendons hommage aux efforts du Résident Général, mais si nous avions eu notre Banque d'Etat autonome comme le Maroc ce n'est pas 47 millions qui tomberaient dans les caisses du Gouvernement, mais plusieurs fois 47 millions comme le Maroc qui va récupérer 405 millions.

Poincaré se garde bien d'y toucher, car il y a, paraît-il, l'acte d'Algéziens qu'il faut respecter.

Nous n'avons, nous, comme l'Algérie que la ressource de payer aussi les 147 millions qui devaient nous revenir ont été partagés en trois parts : une pour le Gouvernement français, l'autre pour l'Algérie et, la troisième, pour nous.

Et cette histoire de gain de 24 millions, pour un capital de 25 millions, réalisée par la Banque de l'Algérie, pendant le dernier exercice, nous fait regretter plus amèrement que jamais l'implantation de cette banque qui osera garder les sept millions que nous ne devrions lui rembourser que dans quelques années.

Ainsi l'a décidé le grand lorrain, dont le beau travail de stabilisation risquait de flancher si le Président de la République l'avait prié de prendre un peu de repos après son bel exploit critiqué même par M. de Waren. J. S. I.

Que devient l'affaire des 5 tribus

Le correspondant staxien de notre confrère le « Journal de Tunis » signalait, il y a quelque temps, qu'on procédait à l'arrachage des oliviers sur la propriété dite des 5 TRIBUS, et demandait de faire cesser au plus tôt ce vandalisme.

Nous nous sommes joints à lui, et nous avons aujourd'hui la satisfaction d'annoncer que nos protestations ont été entendues. Parfait.

Mais là où nos autorités semblent mettre moins d'empressement, c'est dans l'expulsion de l'usurpateur, le sieur Bel Garaoui, qui continue à jouir indûment d'une propriété acquise par les moyens habituels en pays arabe, en soudoyant des témoins et des notaires qui rédigent outikas sur outikas, plus fausses les unes que les autres, pour prouver que « les honorables » — forasans — moyennant quelques deuros — attestent qu'il est à leur connaissance que le sieur Mohamed ben Ahmet ben Ali ou Ali ben Ahmet ben Mohamed était bien propriétaire avec ses frères, cousins, neveux et autres fripouilles, de l'henchir convoité. »

Et le tour est joué. Seulement, quand on s'engage dans cette voie, il faut avoir soin de ne pas commettre de bernes qui peuvent vous confondre et vous mener loin, jusqu'à... Porto-Farina, il ne faut pas se servir d'un papier timbré, d'un millésime qui ne corresponde pas à l'année ou l'acte a été établi, ce qui prouve à l'évidence la fraude commise.

L'administration n'ignorait rien, paraît-il de ces détails, alors pourquoi laisse-t-elle l'usurpateur garder les ONZE MILLE HECTARES — excusez du peu — moins quelques centaines appartenant aux 5 tribus et à un ou deux particuliers, dont le sieur Esselami qui ont prouvé pièces en mains qu'ils étaient les légitimes propriétaires des parcelles réclamées, les reste appartenant sans conteste possible aux domaines qui doivent s'en approprier.

Si l'on songe que les prix actuels de l'hectare dans la région est de MILLE FRANCS, c'est un joli denier qui tomberait dans les caisses de l'Etat, aussi le Gouvernement n'a pas le droit de se désintéresser de cette affaire qui pourrait tourner mal pour le Protectorat comme autrefois, quand Paul Vigné d'Octon fit paraître son « Panorama tunisien » en supplément dans la « Guerre sociale » d'Hervé.

Nous ne voulons pas en dire davantage aujourd'hui, car nous avons pleine confiance dans notre Administration actuelle, qui ne ressemble à rien à celle de Pichon-le-camp.

Mais, en attendant, le Bel Garaoui — quelle puissance ! — louerait les terrains sur parole et en empocherait le montant, ce qui consolide sa situation.

Le laissera-t-on longtemps agir en propriétaire, et se jouer ainsi des autorités ? L. de P.

Echos et Nouvelles

S. A. LE BEY A HAMMAM-LIF
On a annoncé que S. A. le Bey, qui vient de réintégrer le palais de La Marsa, n'irait pas, cet hiver, faire sa cure à Hammam-el-Lif.

Des personnages de l'entourage du souverain nous ont dit qu'aucune décision de ce genre n'a été prise par le Bey, mais étant donné l'approche du Ramadan, qui tombe au milieu de février, il est peu probable qu'il s'y rende avant la fin de celui-ci.

Les habitants d'Hammam-el-Lif seront heureux d'apprendre cette nouvelle, car ils ont été bien déçus avec leur Casino qu'ils croyaient voir fonctionner cet hiver, et les portes restent closes, malgré sa remise complètement à neuf pour rien.

LE BAIL DU PALMARIUM SERA-T-IL PROROGÉ DE GRE A GRE ?

Cela nous semble tellement impossible que nous avons peine à y croire, malgré les affirmations du « Courrier de Tunisie » qui prétendait que « des engagements précis auraient été finalement obtenus de la Municipalité qui, sous l'empire d'indiscrètes pressions, aurait fini par consentir à la prorogation du bail. »

Avec lui, nous nous refusons à croire à cette éventualité pour plusieurs raisons, dont la première c'est qu'une municipalité n'a pas le droit de proroger de gré à gré un bail de cette importance, car si elle le faisait, M. Gabis serait en droit de lui demander « pourquoi voulez-vous me faire partir d'un local que j'occupe depuis 20 ans, alors que vous laissez en place les directeurs du Palmarium qui ne président à ses destinées que depuis cinq ans ? »

Et puis, ne dit-on pas que le rétablis-

La Saline de Zarzis



Au moment où nous paraissions, nous ne connaissons pas encore le résultat de l'adjudication de la saline de Zarzis, et nous préférons qu'il n'y ait pas eu de soumissionnaires, car la convention que nous avons sous les yeux, nous laisse douter que nous aurons une part dans le produit des redevances de l'extraction du sel et des potasses, comme nous l'avons annoncé avec tous nos confrères qui se sont occupés de la question.

Que dit, en effet, la convention ? La voici, telle que nous la trouvons au « Journal Officiel Tunisien » du 10 novembre dernier :

Il a été convenu ce qui suit : « Art. premier. — Le produit des redevances de la location des usines de Zarzis sera partagé par moitié entre le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien » etc., etc.

Le produit des redevances de la location des usines de Zarzis, qu'est-ce que cela veut dire ?

Ne manque-t-il pas quelque chose dans cette phrase ?

N'a-t-on pas voulu dire :

Le produit des redevances ET de la location des usines de Zarzis sera partagé, ou est-ce la location des usines simplement qui sera partagée pour dédommager le Gouvernement tunisien des frais de garde, d'assurances et d'entretien depuis février 1927 ? Convention qui a été dénoncée en juin dernier.

Qui voudra bien nous expliquer ces rébus ?

Nous, nous donnons notre langue aux chats.

sement des jeux serait dans les choses possibles, ce qui serait une excellente chose, et où les installerait-on sinon là où ils étaient autrefois au Palmarium ?

Pour toutes ces raisons nous ne venons pas que le bail du Palmarium puisse être prorogé de gré à gré, malgré les nouvelles pressions qui pourraient se produire.

LE MAGASIN GENERAL
Encore quelques jours, et l'ascenseur du Magasin Général commencera à fonctionner...

Mais, d'ores et déjà félicitons très chaudement et sincèrement M. Colombe, le sympathique directeur de ce grand établissement qui vien de faire opérer des transformations très heureuses qui en changent complètement l'aspect et en doublent la superficie.

Quand on entre par la porte de la confiserie on est étonné, et réjoui de l'immense salle que l'on a sous les yeux, et l'on se demande comment on a pu récupérer tout cet emplacement que des murs cachaient.

Devantures et salles sont dignes de notre ville, de la capitale tunisienne.

LES ELECTIONS AUX DELEGATIONS FINANCIERES

Nous adressons nos sincères félicitations à nos amis MM. Marchis et Baris du Pehner, conseiller général et maire de La Calle, qui viennent d'être élus délégués de la circonscription Bône-La Calle.

Tout le monde sait en Tunisie les efforts que déploie le sympathique maire de La Calle pour obtenir la liaison ferrée La Calle-Tabarka-Tunis, et la transformation de la voie étroite en voie large; aussi sa réélection nous cause un très vif plaisir, partagé par tous ses administrés et par tous ceux qui le connaissent des deux côtés de la frontière.

UN CHANÇARD
Le journalisme mène à tout, dit-on à condition d'en sortir. C'est ce qu'a fait à notre connaissance notre confrère, M. Laurent Chat, deux fois au moins dans sa vie.

Une première fois, avant la guerre, pour venir occuper un emploi de confiance dans une société cotonnière qui fut placée sous séquestre à la déclaration de guerre.

Le « Courrier de Tunisie » était sans rédaction, M. Chat s'aboucha avec le père Destrées, qui lui confia le journal pendant l'absence de son fils aux armées, puis successivement notre malheureux ami et son père moururent, et notre confrère devint tout naturellement propriétaire du journal.

A partir de ce moment, libre et maître du journal, il lui imprima une ligne de

conduite qui le conduisit jusqu'à Sfax sans abandonner son « Courrier », et aujourd'hui le voilà muté à Tunis, poste de tout repos et de gros rapport, car les deux charges de commissaire-priseur rapporteraient, dit-on, bon an mal an, une jolie moisson de 200 billets de mille.

Mais que va devenir le « Courrier de Tunisie », et son directeur devra-t-il lâcher sa plume pour le marteau ou garder les deux à la fois ?

That is the question.

DES FONCTIONNAIRES DEVOUES
Décidément, les fonctionnaires coloniaux sont d'une pâte différente des nôtres et de toute l'Afrique du Nord.

Nous signalions, récemment, le cas de ce commissaire de police de Diégo-Suarez qui est resté vingt ans sans quitter l'île de Madagascar, puis le receveur Municipal de Saint-Denis, de l'île de la Réunion, qui lui demandait le pton avec ses trente années de séjour ininterrompu à son poste, et voilà, aujourd'hui, qu'on signale le cas du Gouverneur lui-même, M. Repiquet, qui est resté quatre ans avant de prendre un congé administratif, et il profitera de son séjour à Paris pour mettre au point des questions de service.

L'interim est assuré par le secrétaire général qui a, lui aussi, quatre ans de séjour; le congé administratif étant de six mois, non compris le voyage aller-retour, celui-ci aura donc cinq ans de séjour à son poste, quand il prendra le sien.

Où sont, en Afrique du Nord, les fonctionnaires de cette trempe ?

LE VIEUX TUNIS QUI S'EN VA

On vient de démolir, rue d'Angleterre, une vieille maison où se trouvaient les bureaux de l'inspection principale de la Compagnie du Bône-Guelma, avant l'ouverture des lignes à voie étroite; aujourd'hui c'est au tour du Tunis-Hôtel de disparaître, et c'est encore du vieux Tunis qui s'en va.

Le Tunis-Hôtel avait été créé par le docteur Pace, qui le vendit bientôt à Papayanni, un restaurateur populaire, 1 fr. 50 le repas, dont l'établissement se trouvait juste en face.

L'hôtel et le restaurant étaient le rendez-vous des colons ainsi que l'Hôtel Gigino, place de la Bourse.

Après Papayanni, Tunis-Hôtel devint la propriété de Giraud, un vivant, originaire de Manosque, comme le père Eymon dit Gigino, dont la renommée pour la bonne cuisine, s'étendait au loin !

Au début du Protectorat, les hôtels étaient rares; à Tunis, il y avait, à tout seigneur tout honneur, l'Hôtel Gigino, puis, l'Hôtel de Paris, tenu par le père Bertrand et ses fils, le Grand hôtel où se trouve actuellement le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, et enfin le Tunis-Hôtel et quelques pensions, de familles.

Aujourd'hui Tunis peut rivaliser avec les stations les plus courues, elle a des hôtels de premier ordre, et le voyageur y trouve ses aises, confort et bonne chère.

Mais cela n'empêche pas aux vieux tunisiens de regretter leur Tunis d'autrefois, du début du Protectorat, et la disparition de ce qui leur rappelle leurs premières années de séjour.

LE MORATORIUM DES LOYERS

On annonce qu'un nouveau moratorium est en préparation.

Nous ne pourrions que nous en réjouir pour les infortunés locataires étrillés de belle façon par les vautours, mais notre joie change en déception quand on nous dit que le taux des loyers sera de cinq fois celui d'avant-guerre !

Cinq fois ? Monsieur le Ministre, est-ce que les salaires dans le commerce ont été quintuplés ? Est-ce que ceux qui ont fait crédit au Gouvernement métropolitain comme au Gouvernement tunisien ont vu leurs revenus augmentés pareillement ?

Si l'on vous demande d'adopter ce taux, repoussez-le avec énergie, et laissez-le lui en vigueur, car autrement vous pousserez à la vie plus chère, toujours plus chère, et elle augmente, hélas ! chaque jour.

Ne laissez pas dire que votre intention cachée est de procurer plus de ressources aux communes, et que c'est en somme un impôt déguisé que vous visez... peut-être parce que le Grand Conseil renchigne devant ceux que votre service financier lui demande pour s'octroyer des primes de rendement ou d'autres indemnités qui majorent fortement les ap-

pointements déjà avantageés sur ceux de la Métropole.

AUX COLONIES ON A DU CRAN
Le Gouverneur général de Madagascar a fait une tournée dans toute l'île avant son départ pour France, qui aura lieu dans les premiers jours de Janvier.

De passage à Diégo-Suarez, point d'appui important et port de guerre, un peu délaissé, il fut reçu par la Chambre de Commerce en séance extraordinaire.

Le Président lui souhaita la bienvenue dans les termes les plus aimables auxquels le Gouverneur, répondit en s'extasiant sur le réseau qu'il trouvait parfait...

Le Président de la Chambre de Commerce, M. Moïnard, l'interrompit pour lui dire qu'il n'était pas de son avis, ce qui a été fait ou rien c'est à peu près la même chose; nous avons toujours été traités en parents pauvres. Ce que vous avez constaté représente surtout le travail effectué depuis un ou deux mois, c'est-à-dire pendant la période précédente votre arrivée.

« Voyons, M. Moïnard, répondit le Gouverneur général, vous ne voulez pas reconnaître ce qui a été réalisé, vous êtes pourtant un homme de réalités. Qu'est-ce que c'est que Madagascar ? C'est une colonie née après les autres. Sa naissance réelle remonte au moment de la prise de commandement du Général Galliéni en l'année 1897. »

LA FUTURE GARE DE BONE

On avait tablé sur une dépense de 2.200.000 francs pour la construction de la nouvelle gare de Bône qui va être édifiée juste en face de l'ancienne darse, c'est-à-dire au cœur de la ville même.

L'emplacement est on ne peut mieux choisi, mais les travaux s'éleveront à la somme de plus de trois millions, au lieu de 2 millions prévus, c'est dire qu'on va construire une grande et belle gare.

Mais si Bône, qui est une ville d'importance bien moindre que Tunis dépense plus de trois millions pour sa gare, la notre pour répondre aux besoins du trafic chaque jour croissant, devrait coûter une dizaine de millions.

Il ne faut pas lésiner sur la dépense et prévoir ce que sera Tunis dans 25 ou 30 ans, et non ce qu'elle est aujourd'hui.

Faisons donc grand et beau, mais pour Dieu qu'on se mette vite à l'œuvre, car le public s'impatiente de voir toujours remettre au lendemain la construction de sa nouvelle gare.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ECHANGE

1° Les 5/8^e du septième indivis de Jen-net Bribira, habous de la Mosquée des Ouled Saïd, complanté de 144 palmiers, situé à Tozeur.

Mise à prix : deux mille cent cinquante-quatre francs, ci Fr. 2.154

2° Une parcelle de terre dite Sebkhel el Aouarij, complantée de 11 palmiers, habous de Sidi Ali ben Taleb à Tozeur, le terrain a droit à six godets d'eau, situés forêt de Tozeur.

Mise à prix : quatre mille fr., ci 4.000

3° Un terrain d'une superficie approximative de cinq cents mètres carrés complanté de sept palmiers, habous du Cheikhat Sidi Abid el Akbar, situé à Jiar Sakiet Errebai, forêt de Tozeur.

Mise à prix : deux mille fr., ci .. 2.000

4° Un terrain dit Sabkhet el Guelita, complanté de quatorze palmiers-dattiers dits « gnars », habous de la grande Mosquée de Tozeur, situé dans la forêt de Tozeur.

Mise à prix : deux mille fr., ci .. 2.000

5° Une chambre ouvrant à l'ouest de « Haouche Oussif », habous de la Mosquée Housfia, situé quartier Essoualem à Tozeur.

Mise à prix : neuf cent vingt-trois francs, ci Fr. 923

L'Administration des Habous informe le public que le jeudi vingt décembre mil neuf cent vingt-huit, à 9 heures du matin, il sera procédé par voie d'enchères publiques dans les bureaux de son Agence à Tozeur, à l'adjudication pour la constitution d'échanges des immeubles ci-dessus désignés.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, bureau 28, ou à l'Agence des Habous à Tozeur.

Le Président des Habous : HASSAN BARQUETE.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ECHANGE

1° Le huitième indivis d'un terrain dit Jenat Hamda-ouest, planté de 20 palmiers dits « Mottak » et dix palmiers dits « Ghars », situés à Jar beni Ali de la Ghaba de Nefta.
 Mise à prix : neuf mille cinq cent cinquante francs, ci Fr. 9.550

2° Un terrain dit Janet bou Derbaya, planté de 61 palmiers dits « El Mottak » et dix palmiers dits « Ghars », situés à Jar bou Derbaya, à la Ghaba de Nefta.
 Mise à prix : sept mille deux cent soixante neuf francs, ci Fr. 7.269

3° Un terrain dit Sebka bou Knachim, habous de la Mosquée Allouche, planté de 15 palmiers et de dix palmiers dits « Hachanal » plus la moitié indivise de Sebka bou Kachim, habous Sidi el Adham, planté de 23 palmiers dits « El Mottak », et 11 palmier dits « Degla », situés à Jar beni Ali de la Ghaba de Nefta.
 Mise à prix : quatre mille sept cent cinquante francs, ci Fr. 4.705

4° Une parcelle de terrain dite Jeddaf plantée de cinquante palmiers dits « El Mottak », habous de Sidi Ali, située à Jar beni Ali, Ghaba de Nefta.
 Mise à prix : quatre mille deux cents francs, ci Fr. 4.200

5° Une parcelle de terrain dite Jennet el Kadous, plantée 40 palmier dit « El Mottak », située à Jar beni Ali, Ghaba de Nefta.
 Mise à prix : trois mille cinq cents francs, ci Fr. 3.500

6° Un terrain dit Janet Sebka Moussa planté de trente palmiers dits « El Mottak », situé à Jar beni Ali, Ghaba de Nefta.
 Mise à prix : deux cent-cinquante fr. par an, ci Fr. 250

7° La moitié d'une maison dite « Dar Jafaf », habous des Haramaines, située à Gafsa.
 Mise à prix : cent cinquante francs par an, ci Fr. 150

L'Administration des Habous informe le public que le mardi 18 décembre 1928, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous à Gafsa, par voie d'enchères publiques à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-dessus désignés.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise N° 55, à Tunis, ou à l'Agence des Habous à Gafsa.

Le Président des Habous :
HASSAN BARQUETE.

Fr. 150

L'Administration des Habous informe le public que le mardi 18 décembre 1928, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous à Gafsa, par voie d'enchères publiques, à l'adjudication pour la constitution d'échanges des propriétés ci-dessus désignées.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'Eglise N° 55, bureau 28, et à l'Agence de ladite Administration à Gafsa.

Le Président des Habous :
HASSAN BARQUETE.

Grand Hôtel & G^e Hôtel de France
 8, rue Léon Roches
TUNIS
 Eau courante - Ascenseur
 12 appartements avec salle de bain privée
 Chauffage central partout

Souffle du Zéphyr
 MARS-PLAGE
 Situation unique face à la mer
 Jardin - Terrasse - Eau courante
 J EYMON & Cie, Propriétaires.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL

1° Deux boutiques du habous de Sidi Abba, situées Ennarjine, près du Marché de Gafsa.
 Mise à prix : deux cent-cinquante fr. par an, ci Fr. 250

2° La moitié d'une maison dite « Dar Jafaf », habous des Haramaines, située à Gafsa.
 Mise à prix : cent cinquante francs par an, ci Fr. 150

L'Administration des Habous informe le public que le mardi 18 décembre 1928, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous à Gafsa, par voie d'enchères publiques à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-dessus désignés.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise N° 55, à Tunis, ou à l'Agence des Habous à Gafsa.

Le Président des Habous :
HASSAN BARQUETE.



Eau de Cologne
 EXTRA-VEILLE
 Création G. Simon
 CARPENS TUNIS

MAGASIN GÉNÉRAL

TUNIS - 16, 18, 22, avenue de France, rues Amilcar, Annibal et Régulus - TUNIS

EXPOSITION GÉNÉRALE

Jouets - Étrennes

CONFISERIES des MEILLEURES MAISONS de PARIS

LOTÉRIE Pendant la période du 10 au 31 décembre 1928, il sera offert UN BILLET DE LOTÉRIE pour tout achat de 100 francs et au-dessus. Le lot se compose d'un CHEMIN ELECTRIQUE d'une valeur de 2.000 francs.

TRAPEZISTE et CHEMIN DE FER fonctionnant toutes les après-midi de 4 à 6 h

VENEZ VOIR NOS DEUX ATTRACTIONS

Service de Livraison par Automobiles assurés en Ville, Banlieue et Grande Banlieue
 Bardo, Manouba, Ariana, Djebel-Djelloud, Mutuelleville, Franceville, Radès, Saint-Germain, Marsa, etc.

ANIS BERGER

Apéritif anisé
 Claude Berger et Cie - Marseille

DEMANDEZ PARTOUT
le Rhum Chauvet
 Agent Dépositaire : J. CURTELIN fils
 19 rue du Maroc, Tunis. Tél. 0.95

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ECHANGE

1° Le quart indivis d'un terrain vague, habous de la Mosquée de Maharez, d'une superficie de quarante-deux mètres carrés environ, situé à Maharez, caïdat de Sfax.
 Mise à prix : trois cents fr., ci 300

L'Administration des Habous informe le public que le lundi 17 décembre, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous de Sfax, par voie d'enchères publiques à l'adjudication pour la constitution d'échange de l'immeuble ci-dessus désigné.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous à Tunis, bureau 28, ou à l'Agence de Sfax.

Le Président des Habous :
HASSAN BARQUETE.

Korboous

Saison du 15 novembre au 15 mai
GRAND HOTEL DES THERMES
 HOTEL DES SOURCES
 Cuisine et cave réputées - Cinéma - Tennis
 Restaurant caché - Etablissement Thermal
 Service par auto-ers
 par la Tunisienne Automobile, 5, rue de Hollande

Pianos

ERARD, PLEYEL & HOFMANN
 les trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
 5, Rue Es-Sadikia TUNIS
 B. - Étant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos sous prix défiant toute concurrence.

Administration des Habous

AVIS DE LOCATION

Il sera procédé le onze décembre courant, à trois heures de l'après-midi, aux bureaux de l'Agence des Habous de Béja, à la mise aux enchères publiques de location pour une durée de quatre années et sur la mise à prix de 10.000 francs par an, de neuf méchias, d'une superficie de 90 hectares environ de terres de bonne qualité, labourables en entier, avec quatre sources, sans paille, indivises sur seize méchias à l'enchr Sidi Abderrazac au Nord, et à cinq kilomètres de Béja (Habous de Sidi Abderrazac.)
 Pour tous renseignements s'adresser à Si Hassouma Essemadhi Mokaddem de la fondation à Béja ou au bureau foncier N° 28 à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise N° 55, à Tunis.
 Le Président des Habous :
HASSAN BARQUETE.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL

1° Onze lots de terrain de l'enchrir « El Karma et Kebila », habous Sidi el Ouhichi, situés au Cheikhat El Hadada, caïdat des Zlass et deux lots de l'enchrir Chongafia, habous des fontaines et autres, situés dans le caïdat de Kairouan;
 2° Deux lots de terrain de l'enchrir « El Karma et Kebila » N° 27-283, habous de Sidi el Ouhichi à Kairouan, situés dans le Cheikhat El Hadada, caïdat des Zlass.

L'Administration des Habous informe le public que le jeudi 13 décembre 1928, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous à Kairouan, par voie d'enchères publiques, à l'adjudication par la constitution d'enzel des propriétés ci-dessus désignées.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Bureau Foncier, N° 28, à l'Administration des Habous à Tunis ou à l'Agence des Habous à Kairouan. Les amateurs doivent prendre connaissance des conditions et obligations spéciales insérées sur le projet de l'acte qui tient lieu et place du cahier des charges, et pour visiter les immeubles s'adresser en ce qui concerne Henchr El Karma, aux deux cheikhs de la zaouia El Ouhichia, Si Mohamed ben Mustapha El Ouhichi et Si Hassine ben Bakkar El Ouhichi, demeurant à Kairouan, et pour Henchr-Chongafia, à l'Agent des Habous à Kairouan.

Le Président des Habous :
HASSAN BARQUETE.

Agence Générale d'Assurances LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
 « LA NATIONALEVIE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beau coup la Compagnie venant immédiatement après elle.
 SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Lafitte - Paris
 S'adresser pour tous renseignements chez M. J. C. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
 Agent Général et Inspecteur de la Cie

BREVET TUNISIEN N° 2081

M. Adolphe - Antoine-François-Marius Seigle, ingénieur-chimiste à Paris, propriétaire du brevet Tunisien d'invention N° 2081, du 1^{er} mars 1923, relatif à Installations et appareils pour distillation et dépolymérisation des hydrocarbures liquides ou liquéfiables désire entrer en relations avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.
 Pour offres ou renseignements s'adresser à M. Raymond Valensi, Ingénieur à Tunis, 20 rue de Russie.

Administration des Habous

AVIS

Le dixième indivis d'une parcelle de terre, habous de Sidi el Korbi, planté de 110 palmiers et des arbres fruitiers, située à Jar Zerkak el Hassa, forêt de Gafsa.
 Mise à prix : deux mille quatre cents francs, ci Fr. 2.400

2° Le quart indivis d'un terrain du Jenet ben Hania planté de dix-huit oliviers, habous de la grande Mosquée de Gafsa, situé à Jar-Faniche, forêt de Gafsa.
 Mise à prix : mille cinq cents francs, ci Fr. 1.500

3° Un terrain comptant trois palmiers, habous Mesjed Ain-zaouia à Gafsa, situé près de Ras el Ain à Gafsa.
 Mise à prix : quatre cent soixante-dix francs, ci Fr. 470

4° Un Kirat et demi de Jenet Hamissa, habous de Sidi bou Yaya, complanté en totalité de dix palmiers et d'oliviers, situé à Jar el Oned, forêt de Gafsa.
 Mise à prix : cent cinquante francs,

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turque (Port)
 BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
 Téléph. : Tunis n°197, Potinville n°2 réseau d'Hamam-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
 La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

G^e DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
 Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français
 Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624
 AGENCE DE TUNIS
 Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunisie-Marseille
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
 L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

c^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
 AGENCE DE TUNIS
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
 Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. - Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI, Propriétaire
 7, Rue Amilcar - TUNIS
 Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine Italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et brevets A. NOBEL
PELLET César, Agent
 DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
 Dynamite Gomme A et N - 1 Détonateurs, Méches de mines
 3 tissus goud round. Télég. 4.39 - Adresse Télég. : PELLET - Tunis

L'huile qui graisse le plus

« Vacuum Mobiloil »
 Marque « GARGOYLE »
 Maison A. MODIGLIANI
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
 5, Rue Saint-Charles - TUNIS
 Télég. Import-Tunis - Téléphone 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
 Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
 Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
 Agence de TUNIS, Place de Rome
 Principales opérations
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants intérêts
 Escompte et encaissement d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Paiement de coupons - Virements télégraphiques - Lettres de crédit circulaires en France et en monnaies étrangères. - Change de monnaie.
 Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless
 Choix de Révolvers et Pistols automatiques
 Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
 Téléphone 80 = Télég. TAIEB ELLAMTI - Soussse

GARAGE VICTORINE

12, Rue de Vesoul

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »
 (27^{me} ANNÉE)
 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.00

Vous

qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à « OFFICE FRANÇAIS » :

Machines Agricoles

R. WALLUT & C^{ie}
 Société Anonyme au capital de 10 Millions de francs entièrement versés
 TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS

Collection la plus complète de machines pour l'Agriculture
 Catalogues et renseignements franco sur demande
 Adresse télégraphique : Wallut-TUNIS - Tél. 1.74

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursales à BIZERTE, SOUSSE et Sfax
 Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et terme et toutes opérations de banque.
 Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH
 Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
 Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisés
Fil de fer à fourrage 13-14
 ENTREPOT : 8, RUE DE PORTUGAL (prolongée)
 BUREAUX : Rue Es-Sadikia
 IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE
 Le Gérant : Emile LUMBROSO